

**Etaient présents :**

MM GOURGUECHON, LAURENT, DELOFFRE, AUTIN, GERARD, CHARDON, COURTIN, DUBRUQUE, ELOY, GORSE, LAIGLE, DEFFONTAINES, DE LIMERVILLE, LEMIEGRE, SCAVAZZA.

Mme Emmanuelle DUBRUQUE est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2021,**
- **Vote de la fiscalité directe 2021,**
- **Vote de budget primitif 2021 de la commune,**
- **Devis COLAS et STPA,**
- **Autorisation signature convention CCNS (nouveaux statuts),**
- **Autorisation signature convention CDG80 (fonction d'inspection en santé et sécurité),**
- **Autorisation recherche architecte,**
- **Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour :

- **Achat perforateur,**
- **Location tondeuse,**
- **Devis EVIA**

**1- Approbation compte-rendu du Conseil du 29/03/2021 :**

M le Maire fait lecture du compte-rendu.

Le Conseil adopte le compte-rendu, à l'unanimité.

**2- Vote de la fiscalité directe 2021:**

Monsieur le Maire demande au conseil de valider les taux de la fiscalité directe locale tels que demandés par la perception. En effet une double réforme touche cette fiscalité :

- D'une part la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), définitivement supprimée à compter de 2023 et conduisant l'Etat à compenser les pertes pour les communes.

- D'autre part la baisse de 50% de la base de valeur locative des locaux industriels soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) qui génère une diminution importante de la base globale de la valeur locative dans la commune qui passe de 1 995 467 € en 2020 à 1 285 000 € en 2021, compensée par une allocation compensatrice de 271 122 €.

Du fait de ces réformes, la perception nous demande de valider le taux de la TFB à 36%, soit 10,46% pour la commune et 25,54% pour le département, et de modifier la présentation de notre budget pour inclure les mouvements financiers issus de ces différents points. Par ailleurs le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) reste fixé à 14,47%. De ce fait les taux communaux restent inchangés par rapport à 2020.

Le Conseil approuve les taux de fiscalité directe locale pour 2021 tels que demandés, à l'unanimité.

### 3- Vote du budget primitif 2021 Commune :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL = (RAR+vote)
011	Charges à caractère général	450 940,33		477 815,42	477 815,42	477 815,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	292 000,00		342 800,00	342 800,00	342 800,00
014	Atténuations de produits	6,00		500 290,00	500 290,00	500 290,00
65	Autres charges de gestion courante	135 175,00		227 071,00	227 071,00	227 071,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>878 121,33</b>		<b>1 547 976,42</b>	<b>1 547 976,42</b>	<b>1 547 976,42</b>
66	Charges financières	7 685,00		8 300,00	8 300,00	8 300,00
67	Charges exceptionnelles	85 842,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>971 648,33</b>		<b>1 557 276,42</b>	<b>1 557 276,42</b>	<b>9 300,00</b>
023	Virement à la section d'invest (6)	283 200,00		285 000,00	285 000,00	285 000,00
042	Opérations ordre entre sections (6)					
043	Op. ordre intérieur de section (6)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>283 200,00</b>		<b>285 000,00</b>	<b>285 000,00</b>	<b>285 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 254 848,33</b>		<b>1 842 276,42</b>	<b>1 842 276,42</b>	<b>1 842 276,42</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 842 276,42

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL = (RAR+vote)
013	Atténuations de charges	37 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
70	Produits des services	4 700,00		4 570,00	4 570,00	4 570,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	639 337,00		900 057,00	900 057,00	900 057,00
74	Subventions d'exploitation	10 185,00		272 647,00	272 647,00	272 647,00
75	Autres produits de gestion courante	3 150,00		11 161,00	11 161,00	11 161,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>694 372,00</b>		<b>1 233 435,00</b>	<b>1 233 435,00</b>	<b>1 233 435,00</b>
76	Produits financiers	5,00				
77	Produits exceptionnels	1 000,00				
78	Reprises sur amort et provisions (4)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>695 377,00</b>		<b>1 233 435,00</b>	<b>1 233 435,00</b>	<b>1 233 435,00</b>
042	Opérations ordre entre sections (6)	51 567,00		13 180,00	13 180,00	13 180,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>51 567,00</b>		<b>13 180,00</b>	<b>13 180,00</b>	<b>13 180,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>746 944,00</b>		<b>1 246 615,00</b>	<b>1 246 615,00</b>	<b>1 246 615,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

595 661,42

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 842 276,42

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL = (RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	12 300,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	248 534,00	63 250,00	416 542,00	416 542,00	479 792,00
22	Immos reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		260 834,00	63 250,00	441 542,00	441 542,00	504 792,00
10	Dotation fonds divers réserves	235,00				
13	Suventions d'investissement					
16	Remboursements d'emprunts	39 613,00		57 061,00	57 061,00	57 061,00
18	Comptes de liaison : affect* (BA, régie) (5)					
26	Participation et créances rattachées					
27	Autres immos financières					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		39 848,00		57 061,00	57 061,00	57 061,00
45...	<b>Total des opé. Pour le compte de tiers</b>					
<b>Total des dépenses réelles d'investissements</b>		300682,00	63 250,00	498 603,00	498 603,00	561 853,00
040	Opérations ordre entre sections (4)	51 567,00		13 180,00	13 180,00	13 180,00
041	Opérations patrimoniales (4)	4 100,00				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		55667,00		13 180,00	13 180,00	13 180,00
<b>TOTAL</b>		356349,00	63 250,00	511 783,00	511 783,00	575 033,00

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)**

**40 201,06**

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS CUMULEES**

**615 234,06**

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL = (RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	6 059,00				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immos reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		6059,00				
10	Dotation fonds divers réserves (hors 106)	14 380,00		11 063,00	11 063,00	11 063,00
106	Réserves (7)	191 577,78		103 451,06	103 451,06	103 451,06
165	Dépôts cautionnements reçus	700,00		720,00	720,00	720,00
18	Comptes de liaison : affect* (BA, régie) (5)					
26	Participation et créances rattachées					
27	Autres immos financières					
<b>Total des recettes financières</b>		206 657,78		115 234,06	115 234,06	115 234,06
45...	<b>Total des opé. Pour le compte de tiers (6)</b>					
<b>Total des recettes réelles d'investissements</b>		212716,78		115 234,06	115 234,06	115 234,06
021	Virement de la section de fonct(4)	283200,00		285 000,00	285 000,00	285 000,00
040	Opérations ordre entre sections (4)					
041	Op. ordre intérieur de section (4)	4100,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		287300,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
<b>TOTAL</b>		500016,78		615 234,06	615 234,06	615 234,06

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)**

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

**615 234,06**

M le Maire attire l'attention du conseil sur les points suivants qui ont impacté la préparation du budget :

- Les précisions évoquées ci-avant sur la fiscalité directe locale et ses conséquences sur la présentation du budget de fonctionnement.

- En application de l'article L 2224-2 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), les communes de moins de 3000 habitants peuvent prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services annexes (eau/assainissement, lotissement p.ex.). Il serait donc possible de compenser, par un transfert du budget communal, le déficit prévisible du service eau/assainissement. A ce titre l'instauration d'un abonnement semestriel sur l'eau et l'assainissement pourrait ne pas être mis en place tel que voté par le conseil en date du 29 mars.

- Les droits de mutation liés à l'achat de la maison Fortin (15 000 €) sont à la charge des vendeurs. Seuls les frais de notaire de 3 500 € restent à notre charge.

- Les associations bénéficiant d'une subvention en 2021 seront les suivantes :

- ❖ Amicale des Aînés d'Argœuves : 800 €
- ❖ Assoc. des ACPG CATM section Argœuves : 800 €
- ❖ Body 'Club d'Argœuves : 800 €
- ❖ No Kill Argœuves : 800 €
- ❖ Assoc. Sports et Loisirs d'Argœuves : 800 €
- ❖ Chasseurs à la Hutte d'Argœuves : 800 €
- ❖ Amis de l'Eglise d'Argœuves : 1 600 € (dont rappel de 800 € pour 2020)
- ❖ Harmonie de St Sauveur : 900 €
- ❖ Forain fête Argœuves : 700 €

Le Conseil adopte le budget primitif Commune 2021, à l'unanimité.

#### **4 – Devis travaux voirie rue du Bois Quatorze**

M le Maire passe la parole à M DELOFFRE qui présente 2 devis pour des travaux de réfection de voirie à l'entrée de la Sté Actinium et de la Ste Jacot au 35 et 39 de la Rue du Bois Quatorze : un de la société COLAS pour des travaux réalisés sur 200 m2 pour un montant HT de 9 770 € (11 224 € TTC) et un de la société STPA Groupe LHOTELIER pour des travaux sur 150 m2 pour un montant HT de 14 825,34 € (17 790,41 € TTC).

Le Conseil choisit la proposition de la Sté COLAS, à l'unanimité.

#### **5- Autorisation signature convention CCNS :**

M le Maire demande au conseil l'autorisation de transférer la compétence mobilité à la Communauté de Communes Nièvre et Somme (CCNS) en vertu de la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) à l'exception des services de transports publics et de transports scolaires qui restent de la compétence de la Région et d'approuver la modification statutaire portant sur la compétence de la CCNS.

Le Conseil autorise M le Maire à signer la convention et à entériner la modification des statuts de la CCNS, à l'unanimité.

#### **6- Autorisation signature convention CDG80 :**

M le Maire présente la convention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme (CDG80) pour assurer la fonction d'inspection en santé et sécurité. Cette convention signée le 29 novembre 2001 nécessite d'être mise à jour pour le maintien de cette mission et le conseil doit donc réitérer son souhait de conventionner avec le CDG 80.

La mission de l'agent chargé de la fonction d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure destinée à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail. Cette prestation est réalisée à titre gratuit, le coût étant inclus dans la cotisation additionnelle versée au CDG 80.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention, à l'unanimité.

### **7 – Recherche architecte :**

M le Maire demande au conseil l'autorisation de solliciter les services d'un architecte pour conseiller et au besoin assister la commune dans le projet immobilier relatif à la maison Fortin.

Le Conseil autorise le Maire à entreprendre toute recherche d'un architecte et de lui présenter les offres de services qui lui seront proposées, à l'unanimité.

### **8 – Achat perceuse :**

M le Maire présente 2 devis pour l'achat d'un perceuse Bosch 36V nécessaire aux travaux de l'atelier. Un devis de la Sté PROLIANS – BOSSU CUVELIER d'un montant HT de 560 € et un de la Sté QUINCAILLERIE PICARDE de 799 € HT.

Le Conseil choisit la proposition de la Sté PROLIANS, à l'unanimité.

### **9 – Location tondeuse :**

M le Maire expose au Conseil la nécessité de louer une tondeuse avec contrat d'entretien au vu des travaux de tonte à effectuer dans la commune. Cette location durerait jusqu'à l'automne où un achat sera proposé au conseil. Les travaux à réaliser, dans le respect de la biodiversité, sont les prairies, les terrains autour des bâtiments, la mairie et le stade de football.

- Suite à la demande des riverains, une bande fleurie ou une jachère serait laissée le long des maisons à l'arrière de la rue du Marais sur une largeur de 20 mètres pour éviter la gêne des visiteurs extérieurs et en particulier les poubelles laissées à l'abandon par les gens venus pique-niquer.

- De même le stade de football inutilisé pour l'instant pourrait être laissé haut pour éviter un envahissement sauvage.

- Les marais continueront d'être tondus, les poubelles avec tri sélectif mises en place sont globalement respectées mais il conviendra de faire mieux respecter l'usage des barbecues par la pose de nouveaux panneaux d'interdiction.

Le Conseil approuve la location d'une tondeuse jusqu'à l'automne, à l'unanimité.

### **10– Devis Evia :**

M le Maire présente le devis de la société EVIA spécialiste en étude et maîtrise d'œuvre dans les travaux de VRD (Immobilier, Urbanisme, ANRU, Communauté de commune, Déchetterie), rencontrée par MM DELOFFRE et GERARD, pour les travaux de sécurisation de la Grande Rue. Ce devis porte sur l'avant-projet, le projet et le suivi des travaux et s'élève à 4 560 € HT. M le Maire propose que cette société vienne présenter sa proposition au début d'un prochain conseil.

Le Conseil accepte la proposition de la Sté EVIA, à l'unanimité.

### **11 – Informations et questions diverses :**

M le Maire informe le conseil de la mise en place de merlons de protection dans les champs en haut du Chemin Blanc, travaux destinés à limiter les inondations par dévalement des eaux de pluie. Une indemnité annuelle de 2 000 €/ha par an lui est proposée, elle sera proratisée à la surface. Une convention sera proposée lors du prochain conseil municipal.

M le Maire tient à féliciter, avec les membres du conseil, les employés communaux pour la qualité des panneaux d'affichage fabriqués et posés dans les Marais.

M le Maire informe le conseil qu'il a signé auprès du notaire l'achat de la maison Fortin, et qu'à ce titre les membres le souhaitant, pourront visiter les lieux, soit mercredi 14 vers 17h ou samedi à 10h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.